

L'aménagement des berges, ravins et monts urbains dans la conurbation du Haut-Saguenay : vers un espace plus fonctionnel

Jules Dufour and Gilles H. Lemieux

Volume 22, Number 57, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021412ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021412ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Dufour, J. & Lemieux, G. H. (1978). L'aménagement des berges, ravins et monts urbains dans la conurbation du Haut-Saguenay : vers un espace plus fonctionnel. *Cahiers de géographie du Québec*, 22(57), 421–435. <https://doi.org/10.7202/021412ar>

Article abstract

Some of the main elements which have to be analysed when transforming cities spatially or creating new urban bodies are: the expansion of urban densities in the Southern Québec regions, the discrepancies between the qualities of urbanized areas and the nature of urban organization and structure, the slow reduction of vital space within cities, the anarchical uses of interurban corridors and the growing influence of the automobile on urban planning.

In this article, which is concerned with the case of the « conurbation du Haut-Saguenay », one of the most important regions of Québec, the authors attempt to measure the state of deterioration of this urban territory and also to determine what transformations will be necessary in order to create a more humanized environment.

L'AMÉNAGEMENT DES BERGES, RAVINS ET MONTS URBAINS DANS LA CONURBATION DU HAUT-SAGUENAY : VERS UN ESPACE PLUS FONCTIONNEL¹

par

JULES DUFOUR et GILLES-H. LEMIEUX

*Laboratoire de géographie régionale et
Centre de recherche du Moyen-Nord,
Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, G7H 2B1*

RÉSUMÉ

La croissance généralisée des densités urbaines dans le Québec méridional, l'inadéquation observée entre les qualités réelles des sites urbanisés et la nature des tissus urbains, la diminution progressive de l'espace vital à l'intérieur des périmètres urbanisés, l'utilisation anarchique des corridors interurbains et la dépendance accrue des schémas d'aménagement vis-à-vis de la circulation automobile constituent quelques-uns des principaux problèmes retenus dans l'analyse spatiale des processus d'urbanisation au Québec.

Cet article présente le cas de la « conurbation du Haut-Saguenay », la troisième plus importante région urbanisée du Québec après Québec et Montréal. Les auteurs essaient de mesurer le taux de dégradation de ce site urbain et de déterminer la nature des correctifs qui seront nécessaires à la création d'un milieu de vie plus humain.

MOTS-CLÉS : Planification urbaine, récréation de plein air, environnement humain, aménagement des ressources, pollution, conurbation du Haut-Saguenay, province de Québec.

ABSTRACT

Towards a better Management of River-banks, Ravines and Hills in the Upper Saguenay Urbanized area.

Some of the main elements which have to be analysed when transforming cities spatially or creating new urban bodies are: the expansion of urban densities in the Southern Quebec regions, the discrepancies between the qualities of urbanized areas and the nature of urban organization and structure, the slow reduction of vital space within cities, the anarchical uses of interurban corridors and the growing influence of the automobile on urban planning.

In this article, which is concerned with the case of the « conurbation du Haut-Saguenay », one of the most important regions of Quebec, the authors attempt to measure the state of deterioration of this urban territory and also to determine what transformations will be necessary in order to create a more humanized environment.

KEY WORDS: Urban planning, Outdoor recreation, Human Environment, Resources management, Pollution, Haut-Saguenay Conurbation, Province of Québec.

*

*

*

Vers un espace plus fonctionnel

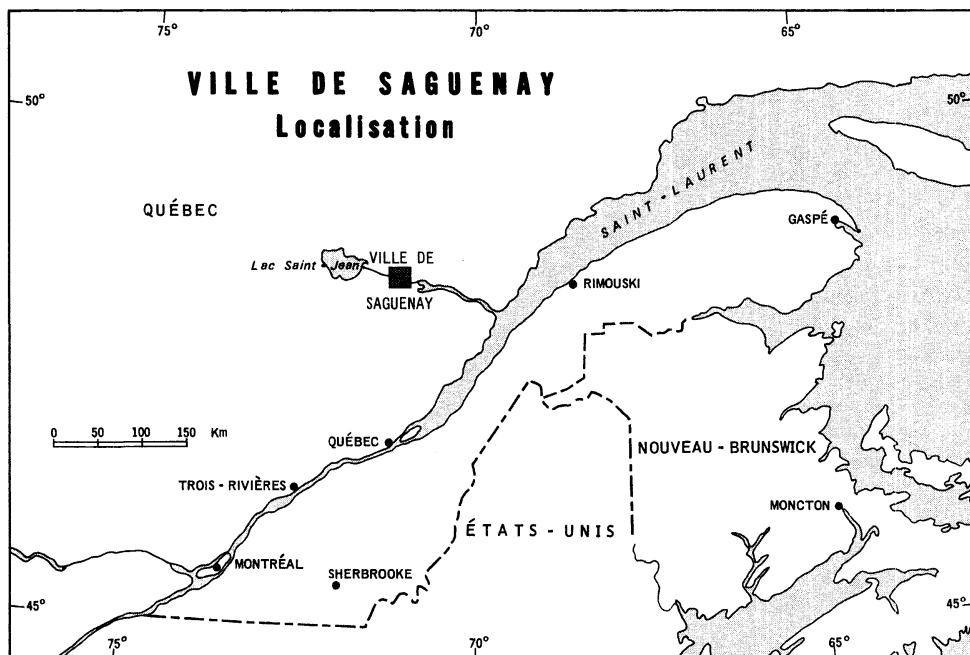
La croissance généralisée des densités urbaines dans le Québec méridional, l'inadéquation observée entre les qualités réelles des sites urbanisés et la nature des tissus urbains, la diminution progressive de l'espace vital à l'intérieur des périmètres urbanisés, l'utilisation anarchique des corridors interurbains et la dépendance accrue des schémas d'aménagement vis-à-vis de la circulation automobile, constituent une partie des éléments fondamentaux de la problématique qui doit être posée en vue de l'introduction de dimensions plus humaines dans le processus de transformation des villes ou de création de nouvelles entités urbaines.

Ces faits et tendances de développement sont bien connus et font, depuis longtemps déjà, l'objet de discussions nombreuses de la part des organismes responsables de l'aménagement des ressources en milieu urbain. L'objectif essentiel de cet essai est de présenter l'étude du cas de la troisième plus importante région urbaine du Québec après Québec et Montréal, soit celle que l'on a convenu d'appeler la conurbation du Saguenay², qui est composée des municipalités de Jonquière et de Chicoutimi (figure 1). Nous avons tenté de mesurer les taux de dégradation de ce site urbain et de déterminer la nature des correctifs qui seront nécessaires à la création d'un milieu de vie plus humain.

LE MILIEU URBAIN : LE SYMBOLE D'UNE TRIPLE ALIÉNATION

Les grandes villes sont nées, au cours de la révolution industrielle, dans un contexte d'expansion capitaliste qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Elles ont été conçues pour concentrer les hommes et rentabiliser les services qu'il fallait leur offrir pour les maintenir dans un état sanitaire minimal propre à générer la force de travail essentielle à la production. C'est ainsi que la plupart des grandes métropoles sont devenues rapidement alié-

Figure 1



nantes, car tout l'espace vital était sacrifié pour l'usine, « source de vie » des travailleurs. La révolution des transports et des communications a augmenté ce taux d'aliénation des collectivités et a transformé les habitudes de vie et le tissu urbain. Les quartiers ont perdu une partie de leur dimension humaine du fait que l'automobile, en isolant les individus, a annihilé une partie des rapports sociaux et coupé le contact des hommes avec le milieu naturel. Avec l'ère post-industrielle, les loisirs ont pris une importance considérable dans la vie des hommes, mais ils sont restés greffés aux systèmes de production commerciale et industrielle.

Trois éléments ont donc joué un rôle fondamental dans le développement des villes depuis un siècle. Le premier réside dans le caractère aliénant des fonctions industrielles et commerciales. Le second consiste en la désintégration généralisée des rapports sociaux avec la diminution ou disparition totale des rapports de voisinage. La ville est ainsi devenue un contexte dans lequel la quantité des hommes est plus importante que la qualité des milieux de vie. Le troisième élément est la nature ponctuelle et artificielle des activités de loisir où la dimension spatio-temporelle est liée à un horaire de promotion commerciale assujéti aux caprices de la production industrielle³. Ces trois éléments ont eu une incidence incontestable sur l'organisation de la mise en valeur des sols urbains dans l'ensemble des cités nord-américaines; même les noyaux anciens ont subi des transformations radicales en vue de les soumettre aux mêmes normes du « progrès technologique ». Au Québec, le gigantisme de Montréal et la précarité de la vie urbaine qu'on y mène, représentent le symbole de cette aliénation.

Dans le Haut-Saguenay, il y a lieu de s'étonner du fait qu'on ait surimposé un tissu urbain à géométrie rectiligne sur une topographie extrêmement variée et pittoresque, caractérisée par des contours curvilignes soulignant les variations des actions morphogénétiques précambriennes et quaternaires. Cette surimposition ne fait que démontrer à quel point les schémas d'aménagement urbain ont obéi aux impératifs de technologies et de symboliques allogènes. Il est intéressant de noter, à titre d'exemple, qu'en dressant le tissu urbain on n'a pas tenu compte, dans le tracé des rues, de l'intensité des déclivités ni de l'abondance des chutes nivales locales et par conséquent des conditions écologiques réelles d'un milieu nordique⁴.

Le développement urbain, effectué suivant un modèle étranger au milieu, a ignoré complètement les aptitudes des terrains et les potentialités générales des espaces. Les villes de compagnies ont juxtaposé hommes et usines sans tenir compte de la nature des nuisances industrielles et des taux de toxicité des polluants chimiques. Les quartiers des villes-dortoirs ont été localisés dans des champs ouverts à tous les vents, en ignorant systématiquement les implications de ces localisations sur le plan énergétique. La valeur des espaces verts a été sous-estimée et les parcs de voisinage sont devenus des lieux réservés à l'entraînement pour les sports commercialisés. L'expansion de la ville sur les meilleurs sols agricoles s'est effectuée au gré de la spéculation⁵.

Cet héritage d'un passé récent constitue l'essentiel de la problématique environnementale des villes qui se pose tant au Québec qu'au Haut-Saguenay. Ici, cependant, l'écart considérable existant entre les modes d'utilisation actuelle des sols et les aptitudes potentielles des espaces mérite une attention particulière. C'est ce que nous nous proposons d'analyser de façon spécifique dans cette étude.

DES CONCEPTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

Plusieurs concepts fondamentaux doivent présider au développement d'une cité ou à la mise en valeur harmonieuse des ressources d'un territoire urbanisé ou en voie de l'être.

Le premier consiste en la détermination des ressources du territoire urbanisable ou de celles qui composent l'ensemble du bassin hydrographique auquel le territoire appartient. Ces ressources, eaux, air, sols, végétation, matrice de matériaux de construction, etc., qu'on a l'habitude d'extraire des régions rurales ou forestières voisines, peuvent constituer un capital renouvelable mis à profit pour les besoins des populations urbaines. Le territoire urbain peut donc être un lieu de contact avec la nature. Le second concept repose sur le fait que la ville ne doit pas être uniquement un dortoir ou un lieu de travail ou de consommation, mais aussi un milieu à l'intérieur duquel il est possible de *vivre* et de se récréer en plein air. Le troisième concept est issu de l'idée qu'il doit y avoir une corrélation étroite entre le site d'une agglomération et la forme du tissu urbain. Cette adéquation permet de valoriser les formes de terrain aux fortes déclivités et de les rendre fonctionnelles à l'intérieur du périmètre urbanisé⁶. Un quatrième concept, essentiel et pourtant souvent ignoré par les planificateurs et aménagistes urbains, est la ségrégation ou séparation effective des aires industrielles et résidentielles. Combien de parcs industriels sont encore localisés à proximité de quartiers résidentiels !

Bref, ces concepts de base concernant la nature et la disposition relative des ressources d'un territoire urbanisé peuvent inspirer les schémas d'aménagement et plans directeurs des villes en vue de maximiser la valeur et l'utilisation des écosystèmes inscrits à l'intérieur des limites urbaines.

« VILLE DE SAGUENAY », UN SITE EXCEPTIONNEL

L'essentiel du territoire circonscrit à l'intérieur des limites de « Ville de Saguenay » telles que définies par la loi 98 correspond à l'espace situé sur la rive droite de la rivière Saguenay et de la section amont du fjord du même nom⁷. La ville de Jonquière se situe au droit des plus fortes dénivellations du profil longitudinal, tandis que la ville de Chicoutimi se trouve dans un contexte topographique d'interfluve aux versants très abrupts. Les deux ensembles urbanisés sont donc disposés à proximité immédiate de cet axe fluvial qui s'avère l'élément majeur du site de « Ville de Saguenay ».

Une série d'autres composantes morphologiques plus spécifiques s'ajoutent cependant et rendent le site fort remarquable, voire exceptionnel. Ces composantes sont les suivantes : une rupture dans le profil longitudinal de la rivière Saguenay et un canal d'écoulement encaissé, des caps et parois abrupts, des terrasses rocheuses étagées, des basses terrasses étroites, de profonds ravins d'écoulement dans les argiles, des collines rocheuses dispersées dans les basses terres et des segments secondaires aux confluent perpendiculaires.

Une rupture dans le profil longitudinal de la rivière Saguenay

« Ville de Saguenay » est installée entre les Chutes-à-Caron et Shipshaw d'une part et Valin d'autre part. Il s'agit d'un site de vallée fluviale marquée par une rupture de pente accusée entre l'amont et l'aval, passant du niveau de 70 m à 0. D'ailleurs, le toponyme de Chicoutimi signifie en langue montagnaise « là où l'eau cesse d'être profonde » (figure 2).

Un canal d'écoulement encaissé

Tout comme celui du Saint-Laurent à Québec, le profil transversal de la vallée de la rivière Saguenay se caractérise, à Chicoutimi et Jonquière, par des versants à fortes déclivités. Celui du nord prend la forme de promontoires désignés par les morphonymes spécifiques de Cap Saint-François et de Cap Saint-Joseph. Celui du sud se présente

Figure 2

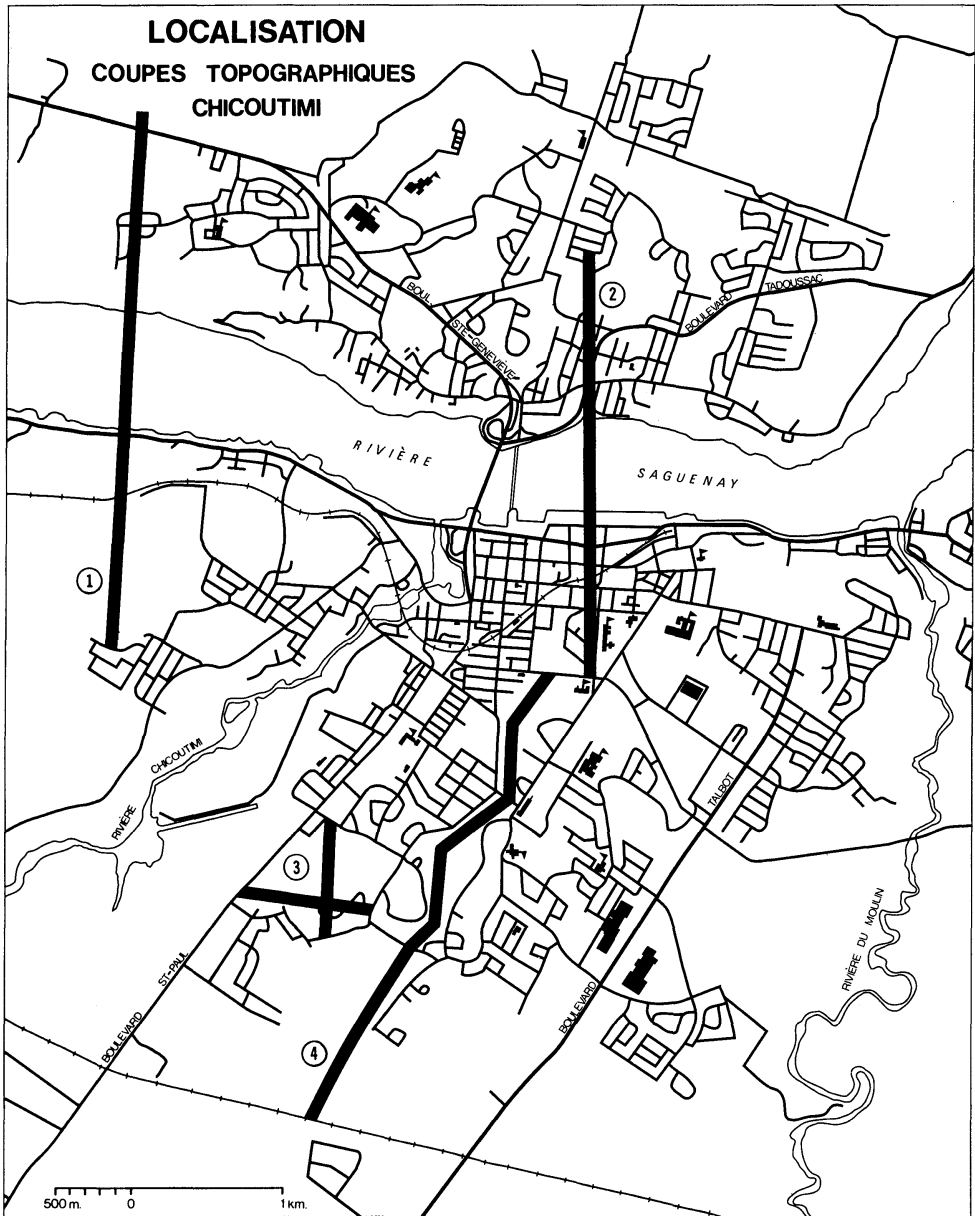


Figure 3

COUPES TOPOGRAPHIQUES

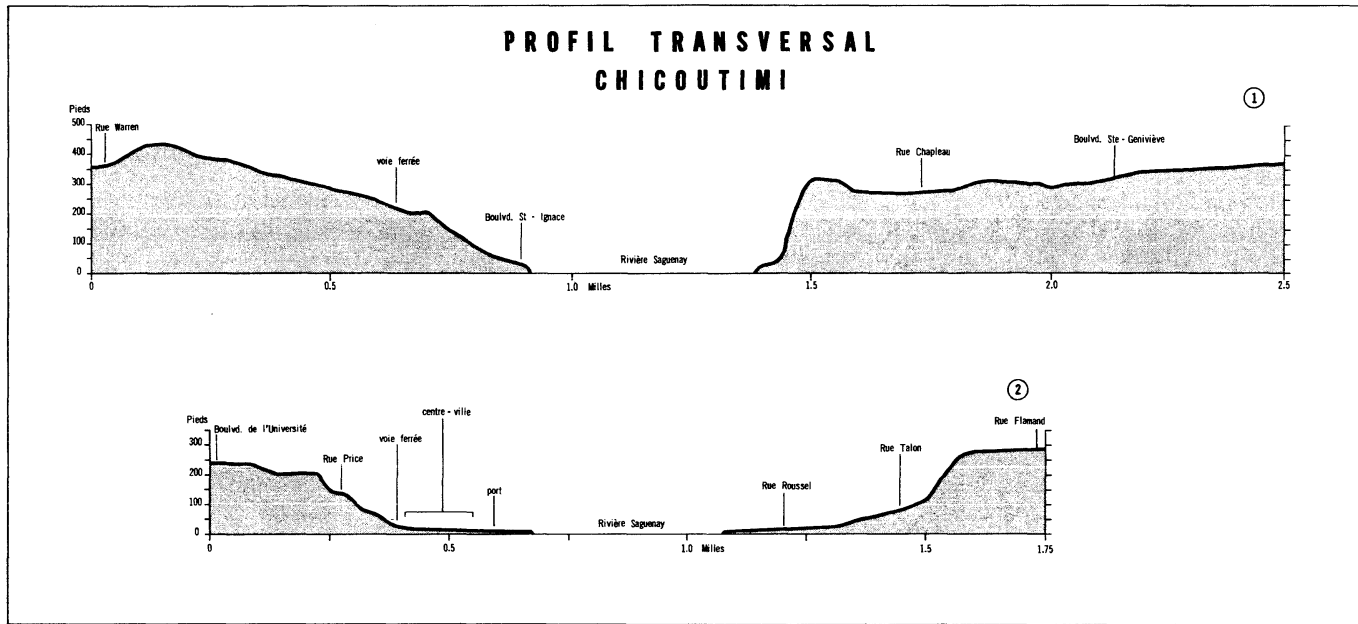
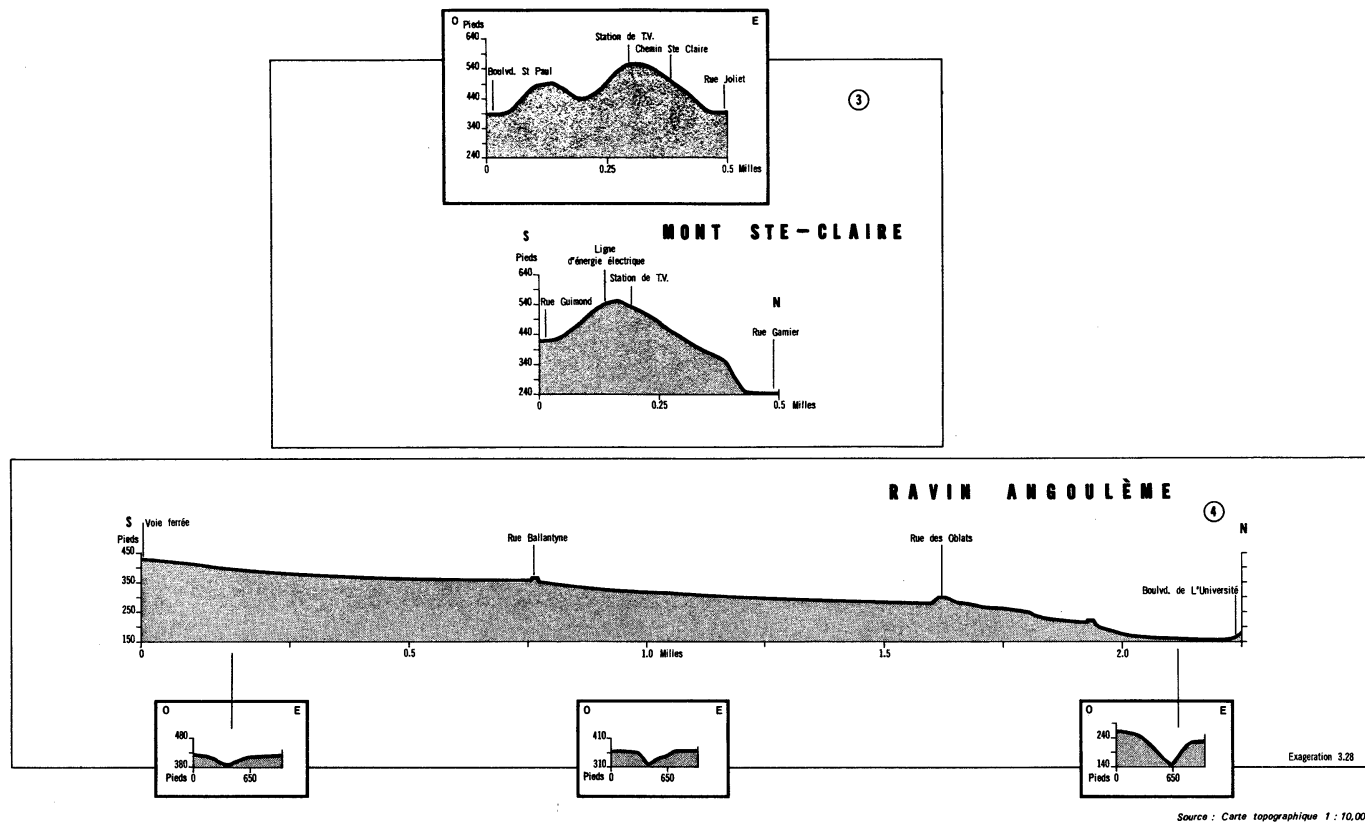


Figure 4



L'AMÉNAGEMENT DES BERGES ...

surtout sous la forme de terrasses inscrites dans le substratum cristallin ou dans les formations corrélatives. Certaines parois sont adjacentes aux eaux de la rivière et ressemblent déjà à celles que l'on retrouve plus en aval. D'autres appartiennent à d'anciens glissements de terrain (figure 3).

Des ravins dans les argiles

Le drainage de la plaine marine argileuse se fait grâce à un réseau de ravins profonds et disposés suivant une orientation générale nord-sud. Quelques-uns peuvent atteindre une longueur de plus de quatre kilomètres. Ils présentent pour la plupart un profil transversal en berceau et un fond relativement plat. Leur nombre est plus élevé à Chicoutimi-Sud que dans les autres secteurs de la conurbation (figure 4).

Des collines rocheuses dispersées

Il s'agit de bosses cristallines précambriennes analogues à celles des hautes terres des Laurentides. Ce sont des affleurements du substratum. Leur altitude relative par rapport à la plaine varie de 15 à 60 m; les plus élevées atteignent 160 m d'altitude absolue. Elles sont pour la plupart recouvertes par des peuplements conifériens (pineraies grises, sapinières et pessières). Bref, elles sont un élément essentiel du paysage des basses terres à cause de la grande densité de leur couvert arborescent et parce qu'on les retrouve un peu partout à l'intérieur du site de la ville.

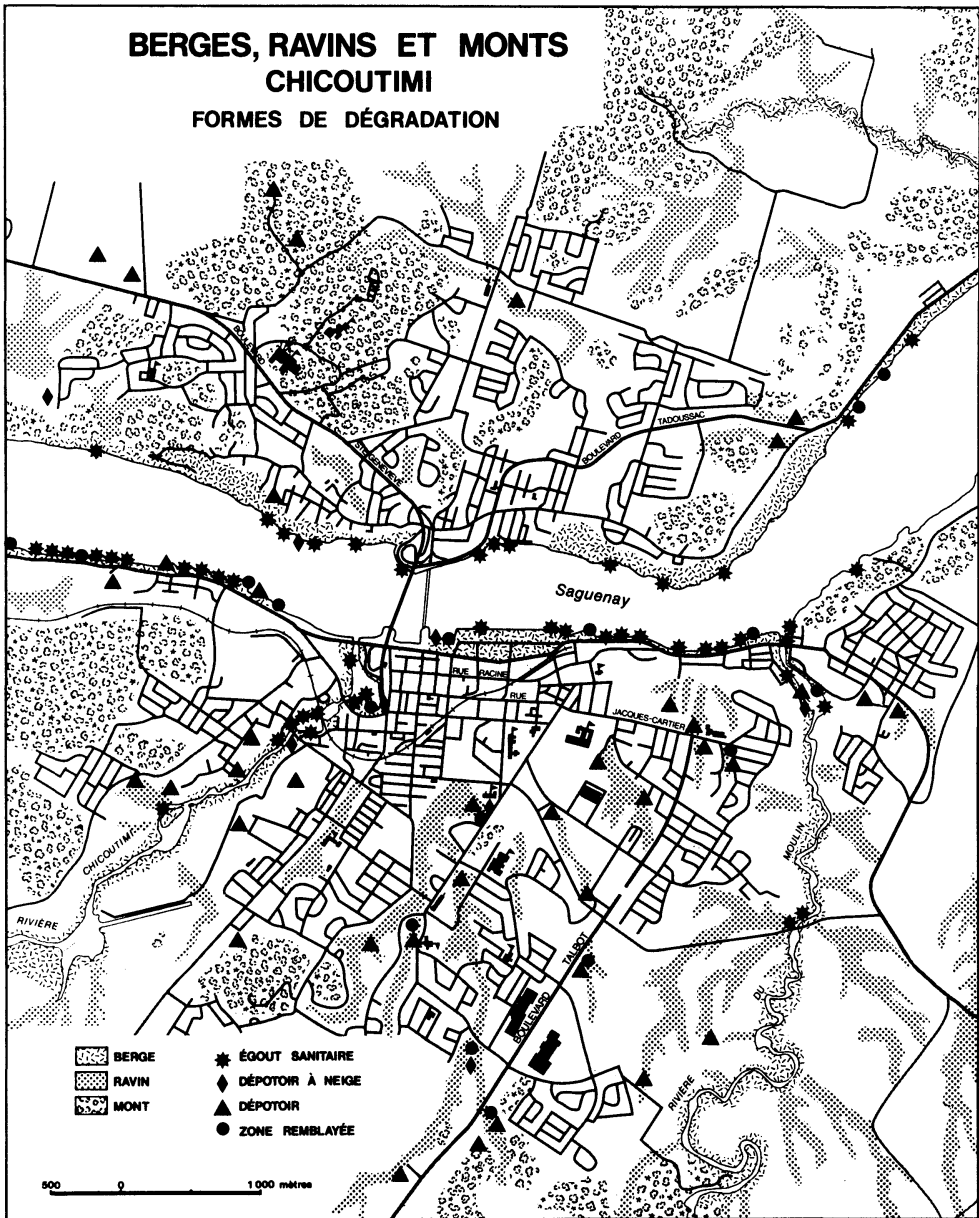
Ces formes de terrain, par leurs caractéristiques topographiques et par leur position relative, possèdent un très haut potentiel pour l'aménagement du territoire urbain à des fins récréatives, éducatives et esthétiques. En effet, les monts urbains, pour la plupart boisés et bien localisés dans l'espace, pourraient devenir le site de parcs publics municipaux voués à la récréation. Il faudrait au préalable les soustraire à la propriété privée. Quant aux coulées ou ravins, elles s'avèrent des corridors naturels non seulement pour relier les parcs, mais aussi entre les différents quartiers de la ville, tant résidentiels que commerciaux et industriels. Pour leur part, les versants immédiats des cours d'eau principaux exigent un aménagement nécessaire à la protection des pentes et à la conservation des eaux (figure 5).

Ces éléments morphologiques — rupture dans les profils, fortes dénivellations, fréquence, disposition et nature des ravins argileux et collines rocheuses densément boisées — rendent le site de « Ville de Saguenay » varié, pittoresque et original. Enfin, comme nous le mentionnons plus haut, on n'a pas encore, jusqu'à maintenant, mis à profit les qualités physiques de cet espace sur le plan de l'aménagement urbain et les citoyens ont toujours considéré que toutes les surfaces non favorables à la mise en place d'infrastructures résidentielles, commerciales ou industrielles devaient être éliminées en procédant à un nivellement généralisé de ces terrains. Ainsi, on a assisté à une détérioration progressive des espaces encore boisés et situés à l'intérieur ou à la périphérie du périmètre urbanisé.

« VILLE DE SAGUENAY » : UN TERRITOIRE EN VOIE DE DÉGRADATION

Les formes de dégradation des espaces urbanisés du Haut Saguenay sont nombreuses, variées et omniprésentes. Ce qui frappe d'abord, c'est l'étalement des infrastructures le long des corridors interurbains, soit le long de la route 170, du boulevard Talbot, de chaque côté des boulevards Saint-Paul et Jean-Noël Tremblay, dans le rang de la Grand' Ligne et sur le boulevard Saint-Ignace, entre le quartier Arvida et Chicoutimi, ainsi que le

Figure 5



long du boulevard Tadoussac entre Chicoutimi-Nord et Valin. Ce type de dégradation a deux effets majeurs : il s'agit d'abord du phénomène qu'on a convenu d'appeler « la flétrissure visuelle »⁸ des paysages et en conséquence, une diminution de la qualité de l'environnement; le second effet est la croissance accélérée du coût des servitudes auquel les citoyens doivent faire face.

La seconde forme de dégradation se traduit dans la multiplicité des nuisances spatiales dues à l'expansion anarchique des différentes composantes urbaines. Les zones résidentielles, notamment, sont séparées des centres commerciaux et de service par des espaces industriels ou des espaces dans lesquels on retrouve toutes les formes de spéculation ou de monopolisation foncière.

Le troisième élément qui tend à diminuer considérablement la qualité de la vie urbaine est l'automobile à qui on donne encore toutes les priorités dans les plans d'expansion. Ainsi, on n'a pas encore imaginé qu'il était possible de se déplacer autrement qu'en automobile; les trottoirs sont bien souvent inexistantes et lorsqu'ils existent, surtout dans les centres-villes, ils sont inutilisables pendant plus de cinq mois en hiver et ne servent ensuite que pour circuler d'une maison de commerce ou de service à l'autre. On n'a prévu nulle part des passages pour piétons ou des pistes pour ski de randonnée ou de raquettes. On nivelle la topographie pour la rendre favorable à la mise en place d'artères et de rues.

La quatrième forme de dégradation marque le *patrimoine historique et culturel*. Bien qu'ayant une courte histoire, la région possède néanmoins plusieurs sites particuliers, d'anciens moulins ou usines de bois de sciage qui revêtent un intérêt certain sur le plan socio-culturel. Ces installations industrielles du siècle dernier ou du début du vingtième siècle, le moulin Dubuc notamment, sont à toutes fins pratiques complètement abandonnées et dégradées par des actions polluantes telles que le rejet de la neige et l'abandon des déchets solides ainsi que par des actes de vandalisme sur les bâtisses elles-mêmes. Ces comportements démontrent que les gouvernements municipaux n'ont pas encore jugé prioritaire la conservation intégrale de ces sites. Il en est de même des noyaux anciens d'habitats qu'on détériore dans le cadre des opérations dites de « rénovation urbaine ». Il convient enfin de citer l'exemple du vieux pont de Sainte-Anne qu'il est encore extrêmement difficile de conserver ou encore de mettre en valeur.

Un cinquième élément, dont la problématique est au coeur de cet exposé, consiste en la *rareté des espaces verts* strictement définis et situés à l'intérieur de la ville. Les parcs urbains, les parcs de voisinage et les aires de repos dotés d'un certain aménagement et de surveillance sont très rares. On peut affirmer que les espaces que l'on désigne sous le nom de « parcs » sont simplement des zones d'activités de loisirs intensifs, activités sportives et commerciales, et non des espaces conçus pour la récréation de plein air. Il n'est donc pas étonnant d'observer des dépotoirs de déchets solides dans certains parcs, des égouts à ciel ouvert, des sentiers de motoneige ou de motocross, etc. (figure 5).

L'ensemble de ces formes de dégradation et l'absence d'un contrôle effectif dans l'utilisation des ressources ont pour conséquence une détérioration croissante de la qualité des eaux qui s'écoulent à l'intérieur de l'espace urbanisé. Il faut l'avouer, les cours d'eau principaux servent à déverser les eaux et les neiges usées de la ville, les ravins servent de dépotoirs pour les déchets solides, tandis que les collines rocheuses constituent une bonne source d'approvisionnement de bois de foyer, d'arbres de Noël et d'arbustes ornementaux. Il faut en conclure que tous les espaces difficiles à mettre en valeur pour l'habitat, le commerce ou la production sont en voie de dégradation accélérée. L'étalement des infrastructures urbaines, l'expansion anarchique des différentes composantes urbaines, l'utilisation presque exclusive de l'automobile, l'érosion du patrimoine

historique et culturel, la rareté des espaces verts et la détérioration croissante de la qualité des eaux et de l'air constituent l'expression spatiale du caractère artificiel du milieu urbain et de la séparation totale de l'homme de son environnement naturel (photos 1 et 2).

« VILLE DE SAGUENAY », UNE VILLE À CRÉER

Comment arrêter ou du moins freiner le processus de détérioration du site de « Ville de Saguenay » ? Comment modifier les comportements collectifs de la population urbaine qui tendent à accélérer ce processus ? L'un des moyens que nous avons privilégié est la conception et l'élaboration d'un schéma d'aménagement spécifique ou sectoriel des monts, ravins et berges situés à l'intérieur de la partie orientale de la ville. Ce schéma a été réalisé en fonction de l'évaluation du potentiel de chacune de ces formes de terrain sur les plans récréatif, éducatif et paysagique. Il veut proposer comme but ultime la création d'un laboratoire *intra muros* d'apprentissage pour l'acquisition de véritables comportements écosociétares.

L'évaluation du potentiel des formes de terrain retenues s'est faite à l'aide d'une pondération de leurs traits bio-physiques et suivant les exigences de chacune des activités de plein air proposées. Les principaux critères que nous avons considérés sur le plan paysagique sont l'importance des déclivités, la densité du couvert végétal, la proximité des institutions, le caractère morphométrique global de la topographie et, finalement, l'intensité de la dégradation des formes⁹. En outre, sur le plan récréatif, nous avons retenu le critère d'accessibilité, la polyvalence spatio-temporelle des activités et le degré d'interconnectabilité de chacune des formes. Des relevés détaillés sur le terrain¹⁰ et une enquête sur la perception de ces espaces par la population, avec l'aide de près de 200 questionnaires, ont confirmé les premières observations et ont permis de formuler un certain nombre de recommandations propres à apporter les correctifs nécessaires.

Sur le plan spatial, il est recommandé de choisir immédiatement deux sites à fort potentiel à Chicoutimi et à Jonquière et de procéder à leur aménagement. Ultérieurement, on recommande les mesures suivantes : il faut d'abord que le schéma soit reconnu de façon officielle; les terrains visés doivent être acquis par les municipalités; ces terrains doivent être ensuite assainis par l'élimination des sources de pollution (usines, égouts sanitaires, dépotoirs de neiges usées, dépotoirs de déchets solides, etc.); les écosystèmes forestiers doivent être améliorés par le nettoyage, l'élimination de l'exploitation forestière (bois de foyer, arbres de Noël, arbustes ornementaux, bois pour les camps de jeunes), et le reboisement systématique; des parcs de voisinage, des parcs urbains et une ceinture verte doivent être délimités et aménagés; les règlements de contrôle municipaux concernant les arbres, l'utilisation des véhicules motorisés dans les parcs et la localisation des dépotoirs de déchets solides et de neiges usées doivent être révisés et appliqués avec des normes plus sévères; des politiques majeures en matière d'assainissement et d'environnement doivent être élaborées et adoptées sans délai; un dossier d'information relatif au schéma et à ses implications immédiates pour l'amélioration des conditions de vie du citoyen doit être préparé et largement diffusé, le tout suivant les concepts du rapport du Groupe de travail sur l'urbanisation¹¹; enfin les règlements de zonage doivent être rigoureusement respectés (photos 3 et 4).

CONCLUSION

Il est difficile de mesurer jusqu'à ce jour les incidences des résultats de ce projet sur l'amélioration de la qualité de l'environnement des villes du Haut-Saguenay. Cependant, les recommandations du schéma ont été suivies au cours de l'élaboration du schéma



PHOTO 2 *Au printemps et en été, les bas fonds sont jonchés de débris et pratiquement inutilisables. Ravin Angoulème, Chicoutimi. Photo Gilles-H. Lemieux, mai 1977.*



PHOTO 1 *Plusieurs ravins servent de dépotoirs de déchets solides rejetés par les citoyens ou les services municipaux. Ravin Angoulème, Chicoutimi. Photo Gilles-H. Lemieux, mai 1976.*



PHOTO 3 L'ensemble des ravins de la périphérie immédiate de la ville ont un couvert forestier composé de peuplements mixtes. Ce ravin est un site favorable à l'observation et à l'interprétation de la nature et notamment pour des classes vertes ou de neige. Ravin des Oiseaux, Chicoutimi. Photo Troestler, février 1977.



PHOTO 4 Les bas fonds de la plupart des ravins se prêtent bien, en hiver, à la circulation en skis ou en raquettes. Ravin Angoulême, Chicoutimi. Photo Jules Dufour, mars 1978.

Tableau 1
Fiche d'évaluation du potentiel des monts
Pondération utilisée

<i>Potentiel paysagique</i>					
<i>Densité du couvert végétal</i>		<i>Pente X des Versants</i>		<i>État de dégradation</i>	
30% et plus	3	15° et plus	3	Fonctionnel	4
30-60	2	5-15°	2	Abandonné	3
0-30	1	0-5°	1	Présence de déchets	2
				Dépotoir	1

<i>Potentiel récréatif</i>							
<i>Degré d'interconnectabilité</i>		<i>Flore arborescente</i>		<i>Polyvalence Temps</i>		<i>Polyvalence Espace</i>	
Très bon	3	Variée	2	4 saisons	3	4 activités	3
Bon	2	Uniforme	1	2 saisons	2	2-3 activités	2
Passable	1			1 saison	1	1 activité	1

<i>Potentiel éducatif</i>				<i>Potentiel panoramique</i>			
<i>Voisinage</i>							
Institutions et commerces			3	Très bon			3
Résidences ou espace rural			2	Bon			2
Espace en spéculation			1	Passable			1

Tableau 2
Fiche d'évaluation du potentiel des ravins

<i>Potentiel paysagique</i>							
<i>Longueur</i>		<i>Densité</i>		<i>Pente X</i>		<i>État de dégradation</i>	
1 km et plus	3	60% et plus	3	15° et plus	3	Fonctionnel	5
0,5-1	2	30-60	2	5-15°	2	Abandonné	4
0-0,5	1	0-30	1	0-5°	1	Présence de déchets	3
						Dépotoir	2
						en voie de remplissage	1
						Remblayé	0

<i>Potentiel récréatif</i>							
<i>Accessibilité</i>		<i>Polyvalence Espace</i>		<i>Polyvalence Temps</i>		<i>Degré d'interconnectabilité</i>	
Très bonne	3	4 activités	3	4 saisons	3	Très bon	3
Bonne	2	2-3 activités	2	2 saisons	2	Bon	2
Passable	1	1 activité	1	1 saison	1	Passable	1

<i>Potentiel éducatif</i>				<i>Potentiel panoramique</i>			
<i>Voisinage</i>							
Commerces et institutions			3	Très bon			3
Résidences			2	Bon			2
Espaces en spéculation			1	Passable			1

d'aménagement général du territoire de la ville de Chicoutimi en avril 1978. Les premiers résultats ont été présentés dans une conférence au Cercle de Presse du Saguenay en mars 1977, conférence qui a été télédiffusée par TELESAG à trois reprises. De plus, des articles ont paru dans les journaux de la région¹². Une conférence d'information a été présentée au Club Richelieu de Chicoutimi en avril 1977. Une autre conférence de presse a été réalisée à Chicoutimi en mars 1978, conférence destinée à sensibiliser les responsables municipaux de Chicoutimi.

Au cours de l'hiver 1978, un premier projet d'assainissement d'une coulée, celle désignée sous le nom d'« Angoulême », a été élaboré et présenté dans le cadre du programme de Jeunesse Canada au Travail dans le but d'obtenir une subvention de \$20 000 qui serviront à créer un parc linéaire favorable à la circulation à pied ou en ski et à la tenue de classes vertes pour les écoles situées à proximité. En octobre 1978, un comité spécial a été formé à la demande du Conseil de ville de Chicoutimi pour préciser les modalités de la mise en valeur du parc urbain de la Rivière-du-Moulin¹³. Enfin, cette première étape dans la récupération des espaces boisés sera suivie par des interventions directes auprès des services municipaux et par la présentation d'un dossier d'information dans les différents comités de citoyens ou d'associations de quartiers et dans tous les établissements éducationnels. Au cours de l'été 1978, un corridor cyclable de quatre kilomètres a été aménagé dans le secteur nord de Chicoutimi.

NOTES

¹ Ce texte est la version remaniée d'une communication présentée au Congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des Sciences (ACFAS), Ottawa, mai 1978.

² La loi 98, promulguée en 1975, stipulait la fusion des villes de Jonquière et Chicoutimi sous le nom de « Ville de Saguenay », à partir de janvier 1978. Cette fusion a toutefois été différée.

³ MARSAN, J.-C. et OUMET, L. (1976) *Les loisirs en milieu urbain*. Annexe du rapport sur l'urbanisation. Québec, Éditeur officiel du Québec, pp. 20-21.

⁴ SCHMID, J.-A. (1974) The Environmental Impact of Urbanization. In *Perspectives on Environment*. Washington, Association of American Geographers.

⁵ JURDANT, M. (1976) *Les insolences d'un écologiste. Énergie, environnement et justice sociale*. Québec, Les éditions du Boréal Express. 81 pages.

⁶ STANEK, O. (1977) *Contributions des villes nouvelles aux nouvelles conceptions urbaines*. Sherbrooke, Département de géographie, Université de Sherbrooke, Bulletin de recherche nos 34-35, 106 pages.

⁷ Voir la note 2.

⁸ LEWIS, P.-F., LOWENTHAL, D. and TUAN YiFu (1973) *Visual Blight in America*. Washington, Association of American Geographers. 48 pages. Commission on College Geography, Resource Paper no. 23.

⁹ Voir les tableaux 1 et 2.

¹⁰ Le territoire a été subdivisé en 18 secteurs et toutes les formes ont été évaluées en fonction d'un certain nombre d'activités hivernales et estivales.

¹¹ CASTONGUAY, C. et al. (1976) *Rapport du Groupe de travail sur l'urbanisation*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 347 pages.

¹² GAGNON, L. (1977) Tout un programme de recherche pour l'équipe de recherche. *Le Quotidien*, 17 mars, p. A-2.

COUDE, M. (1977) Espérer du vert tout en admirant les dépotoirs. *Le Journal du Saguenay-Lac-St-Jean*, 17 mars, p. 15.

FORTIN, Claude (1978) À Chicoutimi, des monts ou ravins à fort potentiel d'aménagement. *Le Quotidien*, 28 mars, p. A-7.

DELISLE, Catherine (1978) Haut-Saguenay. Schéma d'aménagement. *Le Progrès-Dimanche*, 13 août.

¹³ ANONYME (1978) Rivière-du-Moulin. Nécessité d'une gestion et planification du parc. *Le Quotidien*, 5 octobre, p. 2.